Commissariat aux langues officielles | Office of the Commissioner of Official Languages

Ottawa, le 25 septembre 2001

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

30e anniversaire du Commissariat aux langues officielles : Un catalyseur pour un projet de société encore inachevé

L'année 2000-2001 a marqué le 30e anniversaire de la création du Commissariat aux langues officielles. Pour souligner cette occasion, la commissaire, madame Dyane Adam, a publié un tiré à part à son rapport annuel, intitulé *Nos langues officielles : Pour finir un siècle et commencer un millénaire*. La publication propose un parcours de l'aventure des langues officielles au Canada et rappelle la contribution du Commissariat aux langues officielles à l'avancement de ce projet de société.

Cinq commissaires ont veillé à la mise en œuvre du programme des langues officielles du Canada. Keith Spicer a ouvert la voie en 1970, à une époque où un grand nombre de services fédéraux étaient encore offerts uniquement en anglais. Grand communicateur, il a accepté le défi de changer les mentalités en expliquant les objectifs de la dualité linguistique canadienne, en incitant les cultures à mieux se comprendre et en encourageant l'usage des deux langues au sein de la fonction publique fédérale. Au fil des ans, chacun continuant l'œuvre de ses prédécesseurs et faisant face à son tour aux crises linguistiques et constitutionnelles du jour, les commissaires Maxwell Yalden, D'Iberville Fortier et Victor C. Goldbloom ont toujours travaillé sans relâche à faire avancer les droits linguistiques de la population canadienne et à favoriser le rapprochement des deux communautés au pays. Pendant leurs mandats, la question linguistique s'est élargie pour inclure les deux minorités linguistiques au pays. Les commissaires se sont employés à faire reconnaître le droit des communautés francophones et anglophones en milieu minoritaire au développement et à l'épanouissement, plus particulièrement en ce qui a trait à l'accès à l'éducation et aux services dans leur langue.

« Le temps où le bilinguisme se limitait aux symboles et à la traduction est maintenant chose du passé. Les services fédéraux sont généralement disponibles dans les deux langues officielles et la vitalité des minorités linguistiques témoigne des progrès accomplis, même si vivre en situation minoritaire exige encore des efforts au quotidien », a déclaré madame Adam. De plus, au cours de ces trois décennies on a vu grandir une génération de Canadiens et Canadiennes qui ont compris que devenir bilingue et vivre dans un pays qui possède deux langues officielles comportent des avantages personnels et ouvrent une fenêtre sur une autre culture.

Trente ans après la création du Commissariat, madame Adam reconnaît que le projet est inachevé et que cet idéal rencontre encore des résistances et des moments difficiles. En effet, bien du travail reste à faire pour assurer le plein respect de la lettre et l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* au sein de l'appareil fédéral et dans la société canadienne. « Ce grand projet de société représente si bien l'esprit du Canada, un pays où cultures et langues diverses cherchent à cohabiter dans l'harmonie. Nous pouvons tous être fiers du chemin parcouru, mais nous devons poursuivre nos efforts, car construire une société où chacun se sent pleinement chez soi représente un défi énorme », a conclu madame Adam.

-30-

2008-04535/ge 2 of 2

Renseignements

[redacted]

Date de modification : 2007-08-28